

Lectoure, le 03/04/2024

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER
DES CLAUSES PARTICULIERES**

La constitution d'un dossier complet de marché n'est pas nécessaire compte tenu des volumes du marché.

Identification de la personne publique

Lycée polyvalent Maréchal LANNES
1, Place Pierre BROSSOLETTE
BP 64
32700 LECTOURE

Personne responsable du marché : M. Le Proviseur du lycée polyvalent Maréchal LANNES

Procédure et objet du marché

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

Le marché a pour objet la fourniture de **produits surgelés** pour un restaurant scolaire fournissant environ 650 repas jour sur 173 jours de fonctionnement selon la procédure suivante :

- LOT 1 : Produits carnés
- LOT 2 : Produits de la mer et d'eau douce
- LOT 3 : Fruits, légumes, herbes aromatiques
- LOT 4 : Produits et plats élaborés, préparations pour desserts, desserts

Description des fournitures

Le fournisseur peut faire une proposition pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

L'offre portera sur les produits sélectionnés dans le document joint en annexe. Les quantités à l'année sont renseignées à titre indicatif.

Le fournisseur proposera également une remise sur catalogue pour les autres produits couramment utilisés en restauration scolaires.

Le fournisseur :

- Précisera les jours de livraison. La livraison aura lieu aux dates et heures précisées sur le bon de commande (en général entre 6h00 et 11h00) ; en aucun cas en dehors des heures d'ouverture. En cas de retard ou de refus de livraison l'établissement est autorisé à s'approvisionner là où il le jugera convenable.

- Précisera, sur son offre, les marques des produits proposés. Fournira les fiches techniques des produits, SEULEMENT SUR DEMANDE SPECIFIQUE DU LYCEE OU DU CHEF DE CUISINE

Le marché sera passé sur **une durée de huit mois du 1^{er} mai au 31 décembre 2024.**

Caractéristiques des prix pratiqués :

Les prix sont établis en euros. Les prix unitaires du marché sont les prix de l'acte d'engagement au 1^{er} mai 2024. Ils sont exprimés HT.

Les prix du marché comprennent toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres impactant obligatoirement la prestation, tous les frais afférents aux déplacements ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage et au transport jusqu'au lieu de livraison.

Il ne peut être facturé aucun frais afférent à des minimas de commande ou frais de gestion, que ce soit en quantité ou en valeur.

Modalités de variation des prix :

Prix de référence :

Les prix de référence sont les prix nets HT, figurant sur le bordereau des prix unitaires de l'acte d'engagement du lot concerné.

Variation et révision des prix :

Le prix est fixe sur une période de 9 mois du 1^{er} mai au 31 décembre 2024.

Clause de variation économique exceptionnelle :

En cas de crise majeure d'approvisionnement sur un produit ou une gamme de produits, entraînant une augmentation supérieure à 10 % sur six mois, le titulaire doit :

- informer l'acheteur
- fournir les éléments de preuve (nationaux et internationaux) justifiant de la crise d'approvisionnement
- prouver que les augmentations de prix sont appliquées à l'ensemble de sa clientèle,
- prouver que l'évolution du prix global porte sur la part « matières premières » et non sur la part « service »

Si la proposition du titulaire du marché ne paraît pas acceptable par l'acheteur public celui-ci peut refuser l'augmentation proposée et résilier le marché sans versement d'indemnités au titulaire.

Contact

Tous les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de Monsieur Philippe FIEVET au service Intendance

Tel : 05-62-68-50--60

Courriel : 0320015t-gest@ac-toulouse.fr

Les fichiers EXCELL des bordereaux de prix seront envoyés sur demande des entreprises.

Critère de jugement des offres

Les offres seront examinées et jugées en priorité sur le critère **qualité (45%)** du produit associé à un **prix (35%)** correspondant à nos impératifs budgétaires.

Les **conditions de livraison (20%)** seront également prises en compte et dans le cadre de la poursuite de nos objectifs de développement durable le critère de **proximité** entre le lieu de production et le lieu de livraison interviendra dans le choix du fournisseur retenu.

Dépôt des offres

Les offres seront remises sur le site www.aji-france.fr au tard le 26 AVRIL 2024

L'offre devra contenir les bordereaux de prix signés et revêtus du cachet de l'entreprise ainsi que l'acte d'engagement signé, selon le modèle joint en page 3 et 4 du présent document.

Règlement

Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours après réception de la facture.

Aucun acompte ne sera versé à l'entreprise retenue dans la cadre de l'appel à concurrence.

ACTE D'ENGAGEMENT POUR L'ENSEMBLE DU MARCHÉ OU PAR LOT

Fourniture d'articles d'épicerie

Article 1 – Identification de la personne publique

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :

Dénomination et adresse de l'établissement acheteur	Lycée polyvalent Maréchal LANNES 1,place Pierre BROSSOLETTE BP 64 32700 LECTOURE Tél : 05.62.68.50.60
Personne responsable du marché	M. SAINT-MEZARD Proviseur de la cité scolaire
Ordonnateur des dépenses	Le Proviseur du lycée
Comptable assignataire	Madame l'Agent comptable du coll .P.BAYLE
Personne habilitée à donner les renseignements	M. Philippe FIEVET Tél : 05.62.68.50.60 Email : 0320015t-gest@ac-toulouse.fr

Objet du Marché : Le marché a pour objet la fourniture de produits d'épicerie.
CF BORDEREAU DES PRIX

Article 2 – Engagement du candidat

Je soussigné,

Nom, prénom :

Agissant au nom et pour le compte de :

- ◆ Société
- ◆ Siège social

N°SIRET

CODE APE

Après avoir pris connaissance du règlement de la consultation valant cahier des clauses particulières :

- M'engage sans réserve et conformément aux stipulations du document visé ci-dessus, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations pour les montants précisés sur le(s) bordereau(x) de prix.
- Affirme sur l'honneur, et sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts exclusifs, être en règle avec les administrations fiscales et sociales.

Cet engagement ne me lie toutefois que pour la durée de validité des offres déterminée par le document de consultation.

Article 3 – Compte à créditer

Intitulé :

A

le

Le candidat